

Greffé du tribunal de commerce de GRASSE

37, Ave P. Semard
BP 61030
06133 GRASSE
Tél:0492607500
Fax: 0492607513

**GENERALE DE SERVICES A LA
PERSONNE**
PATRICIA HENRY
109 AV AUGUSTE RENOIR
06520 MAGAGNOSC

Nos références : / HRE

GRASSE, le 25 Septembre 2003

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 411 643 620

Numéro de gestion : 2002 B 00278

Dénomination : DANIEL CAILLE SAS
Adresse : 109,AV AUGUSTE RENOIR
06520 MAGAGNOSC

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2258
Date du dépôt: 25/09/2003

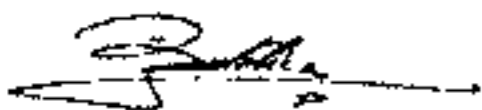
- *Acte en date du : 23/05/2003*

PROCES VERBAL

Décision: CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Décision: CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le Greffier,



Vous avez un mois à partir de la décision prise par l'A.G.E., pour procéder à la modification auprès du R.C.S. (article 22 du décret n°84406 du 30 mai 1984).

Droits de Greffe (46) hors frais postaux, Décret 861098 du 10 Octobre 1986	HT	2.01	EUR
	T.V.A. (19.6%)	0.39	EUR
	T.T.C.	2.40	EUR

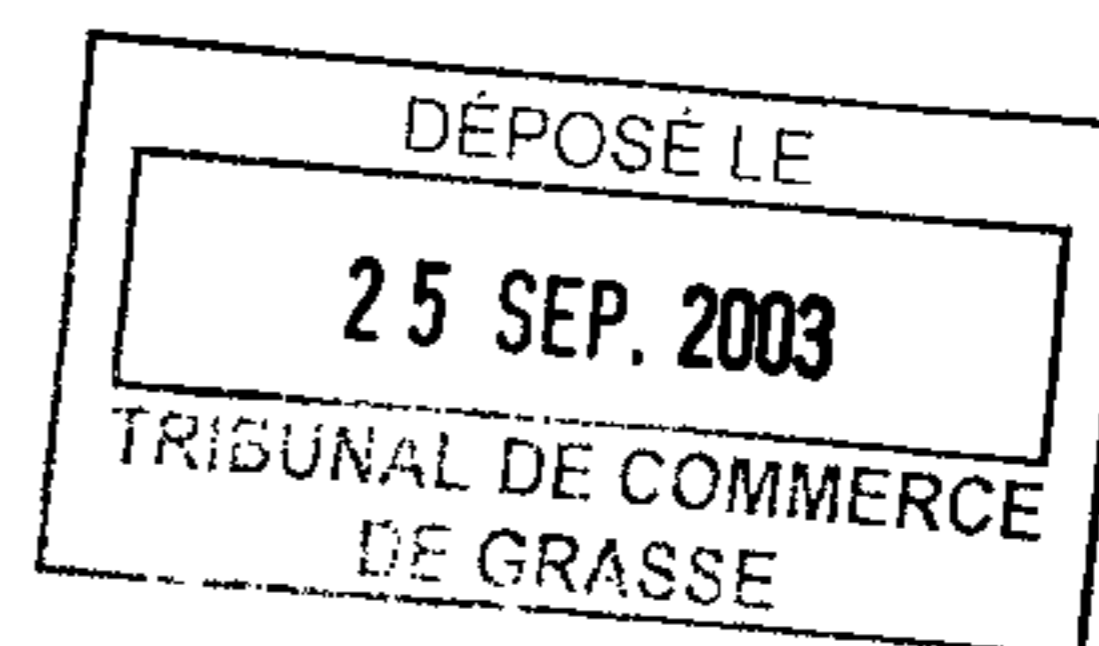
L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

Pour copie certifiée conforme

Daniel Caille

Daniel CAILLE

Président



DANIEL CAILLE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 530 400 Euros
Siège social : 109, avenue Auguste Renoir - 06520 MAGAGNOSC
R.C.S. GRASSE B 411 643 620

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 23 MAI 2003

L'an deux-mil trois,
Le vingt trois Mai,
A neuf heures,

Les associés de la société « DANIEL CAILLE SAS » se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 109 avenue Auguste Renoir à MAGAGNOSC (06520), sur convocation du Président par lettre adressée dans les délais légaux à tous les associés inscrits dans le délai statutaire.

Il a été dressé une feuille de présence émargée en entrant en séance par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Monsieur Daniel CAILLE préside la séance en sa qualité de Président.

Eveline BONDET et Yves JOURNEL, les deux membres présents et acceptant sont appelés comme scrutateurs et déclarent accepter ces fonctions.

Mademoiselle Patricia HENRY est désignée par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

La feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité du capital social et qu'ainsi l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie des lettres de convocation adressés à chaque associé,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et, le cas échéant, les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport de la direction,
- le texte du projet de résolutions.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que la présente assemblée est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des Commissaires aux Comptes.
- Pouvoirs à donner.

Puis il donne lecture de son rapport.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution unique suivante figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Joseph PAUGET a présenté sa démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire par lettre en date du 14 Octobre 2002.

L'assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Joseph PAUGET de ses fonctions de Commissaire au Comptes Titulaire, décide de nommer en remplacement :

- Madame Sophie ROY-GREVET demeurant 28 Rue Bosfroï, 75011 PARIS, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire,

Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2002.

Madame Sophie ROY-GREVET interviendra sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Jean-Jacques LELONG a présenté sa démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant du fait de son départ en retraite.

L'assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques LELONG de ses fonctions de Commissaire au Comptes Suppléant, décide de nommer en remplacement :

- Le Cabinet CISANE SA sis 37 rue de Saint Petersburg, 75008 PARIS, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant,

Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.